



V.A.E.

Vadidation des Acquis de l'Expérience

VALIDER MES COMPETENCES Diplômes de l'Education Nationale

La VAE c'est la possibilité d'obtenir un diplôme ou un titre en faisant reconnaître son expérience professionnelle et/ou bénévole.

Il existe plusieurs certificateurs, l'Education Nationale en fait partie.

La VAE est un droit ouvert à tous, salariés, non-salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles.

Il faut justifier d'au moins une année d'activité en rapport direct avec la certification visée, que ce soit lors d'activités professionnelles ou associatives.

Si la VAE se déroule sur le temps de travail, vous pouvez demander une autorisation d'absence à votre employeur. (Phase d'accompagnement + phase de validation).

Les 5 étapes de la V.A.E.

- 1 Réunion d'information**
au DAVA, 1 av des frères Carcopino.
Tous les mois, des réunions d'information sont organisées par le DAVA. Elles ont pour objectif de vous informer sur la démarche VAE au sein de l'éducation nationale. Lien pour s'inscrire : <https://francevae.fr/>
- 2 Etude personnalisée au DAVA**
La conseillère VAE du DAVA analyse votre parcours d'expérience pour vous aider à vous positionner sur un diplôme. A l'issue de cet entretien, le livret 1 vous est proposé.
- 3 Accompagnement** pour l'élaboration du **livret 2** (sous réserve de la recevabilité du livret 1) au GRETA, au DAVA, à KONE, à distance.
Tout au long de l'année, méthodologues et experts du domaine professionnel vous accompagnent :
 - Pour analyser votre expérience professionnelle
 - Pour identifier les activités significatives au regard du diplôme visé
 - Pour structurer votre travail écrit et votre prestation orale
- 4 JURY VAE dans le Centre d'examen**
Le jury VAE expertise votre dossier et met en relation votre expérience et le diplôme visé. Souverain dans sa décision, il valide tout ou partie du diplôme et atteste des acquis de blocs de compétences.
- 5 Entretien post-VAE au DAVA**
Si vous avez obtenu une validation partielle, vous pouvez reprendre contact avec le DAVA. La conseillère vous proposera une stratégie pour finaliser votre projet.



En cas de validation partielle, vous conservez vos acquis tant que le diplôme existe. Le GRETA vous propose des modules de formation complémentaire.

Lien utile : <https://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique61>



OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Aider à analyser l'expérience professionnelle
- Guider dans le choix des emplois et des activités au regard de la certification visée
- Elaborer le livret 2
- Préparer l'entretien avec le jury

FORMATION COMPLÉMENTAIRE

- Atelier d'expression écrite
- Atelier informatique
- Module spécifique au diplôme visé : (R408, R389,...)

PROFILS DES INTERVENANTS

Conseillère au DAVA, méthodologues chargés de l'accompagnement et experts du diplôme, habilités par le Vice-rectorat de Nouvelle Calédonie.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Financement personnel
- Financement employeur (public, privé)
- Financement FIAF (privé)
- Financement DFPC (demandeur d'emploi)

DÉPÔT DES DOSSIERS

Dépôt du livret 1 :
Fin mars
Dépôt du livret 2 :
Début juillet

☎ 41.50.39

✉ contact@greta.nc ou veronique.piveteau@greta.nc